

François Bougard, Justice, culture juridique, pratiques documentaires durant le haut Moyen Âge (VI^e–XI^e siècle), Spoleto (Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo) 2024, XXI–587 p. (Collectanea, 40), ISBN 978-88-6809-419-5, EUR 60,00.

rezensiert von | compte rendu rédigé par
Philippe Depreux, Hamburg

Le volume recensé ici est un recueil qui, prochainement, devrait se trouver dans toute bonne bibliothèque car il s'agit d'un livre fondamental pour qui s'intéresse non seulement à l'histoire du droit et des institutions, mais aussi, bien plus largement, à l'histoire sociale du haut Moyen Âge. Non pas que les articles rassemblés ici soient difficiles à trouver (aucune des publications originelles n'est confidentielle: il s'agit de revues largement accessibles ou de livres collectifs publiés dans des collections bien diffusées), mais leur assemblage en un seul volume offre un panorama cohérent et multiforme tout à la fois, qui propose le fruit de la réflexion scientifique d'un des meilleurs connasseurs du haut Moyen Âge, notamment pour l'espace qui lui est tout particulièrement cher et dont il connaît les terres et leurs sources comme sa poche: l'Italie, curieusement absente du titre, probablement pour mieux signifier que les textes publiés ici présentent un intérêt qui dépasse l'horizon de la péninsule, bien que nombre d'entre eux lui soient exclusivement consacrés. La contribution la plus ancienne date de 1997 et, pour un quart, les études publiées dans ce volume ont moins de cinq ans d'âge, mais c'est, somme toute, au fruit d'une réflexion menée durant une »quarantaine d'années« (XI) qu'on a affaire ici.

Les études reproduites dans ce volume, parfois amendées ou complétées (les ajouts sont indiqués entre chevrons), sont réparties en quatre sections, portant, tout d'abord, sur les »normes, pratiques et représentations de la justice criminelle«, puis sur la »mise en écriture et procédures de la justice civile«; la troisième partie est consacrée aux »cultures juridiques« et la dernière porte sur les »pratiques documentaires: la vie sociale du droit«, où les aspects économiques ont la part belle, qu'il s'agisse du crédit, de la dot ou des échanges fonciers – en aucun de ces cas, les questions d'argent ne sont dissociées du contexte légal dans lequel elles prennent place, ce qui confirme la cohérence du volume qui, par la lorgnette de la connaissance du droit et des pratiques juridiques, offre un aperçu de la société tout entière. Les contributions publiées dans les parties II, III et IV ont toute leur raison d'être en tant qu'études indépendantes les unes par rapport aux autres, mais complémentaires – qu'il s'agisse, par exemple, de la prestation du serment et de la manière dont on le prépare, pour s'assurer que tous les témoins, appelés à déposer séparément, diront bien la même chose ou qu'il s'agisse au contraire de chercher à contourner la prestation d'un serment, notamment

Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)

DOI:
[10.11588/frrec.2025.4.114267](https://doi.org/10.11588/frrec.2025.4.114267)

Seite | page 1



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris | publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

en proposant de recourir au duel, ce qui peut être un moyen de chercher à intimider l'adversaire. Particulièrement représentative d'une approche mêlant histoire sociale et histoire culturelle est l'analyse de l'utilisation, par les moines de Bobbio, des reliques de saint Colomban qui révèle l'influence de pratiques irlandaises au cœur de l'Italie. Si l'examen du recueil de modèles connu sous le nom de *Cartularium Langobardicum* est plus particulièrement consacré à l'étude du formulaire, cette préoccupation est une constante du travail de François Bougard, qui consacre plusieurs études à la description et à l'analyse du formulaire des actes. Dans la première partie, la courte étude consacrée à la référence au »jugement des Francs« et au »jugement de l'armée« dans les sources carolingiennes se distingue des trois autres textes et aurait, à mon avis, eu mieux sa place dans la section sur les cultures juridiques. Quant aux trois autres études sur la justice criminelle, leur lecture suscite un sentiment de redites: ces trois textes sur la peine infamante, la mutilation et le marquage des criminels auraient gagné à être refondus en un seul chapitre, qui aurait offert une synthèse raisonnée sur la question.

Le fil d'Ariane que revendique l'auteur dans son avant-propos est le primat donné aux sources – de fait, François Bougard les cite et les commente sans cesse, pratiquant un travail de critique documentaire à chaque page et faisant preuve d'une très grande érudition, capable qu'il est de citer des exemples dans les fonds documentaires les plus variés. Particulièrement précieux est l'index des sources, peu courant pour ce genre de volume, qui »cherche à faciliter le repérage« de textes les plus divers (chartes et diplômes, lois, sources narratives, production littéraire, etc.) et couvre une soixantaine de pages. Il est toutefois très dommage que l'ouvrage soit dépourvu d'un index général (un *index personarum* et un *index rerum* auraient été les bienvenus, car on ne peut attendre du lecteur qu'il sache dans quelle source trouver quelle personne, quelle affaire concrète ou quel aspect juridique). Cela est d'autant plus dommage que ce volume, ainsi doté d'aides à la consultation, pourrait plus facilement s'imposer, dans la pratique, comme un manuel incontournable.

Dans la liste récapitulative des publications initiales, trois corrections doivent être faites: la date de l'article »Jugement divin, excommunication, anathème et malédiction: la sanction spirituelle dans les sources diplomatiques« a été omise, ce texte date de 2015; le texte qui ouvre ce recueil est, en fait, publié en primeur (il paraît en novembre 2025, contrairement à ce qui est annoncé, XIX). Enfin, les références bibliographiques de l'article sur »La loi: perception et usages autour de l'an mil«, qui ouvre la troisième section, sont passées sous silence.¹ Certes, on peut repérer quelques coquilles, mais elles sont discrètes et n'entachent qu'à la marge ce très beau recueil qui, bien que presque rien n'y soit inédit, peut, par son



Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris |
publiée par l'Institut historique allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

¹ La loi: perceptions et usages, dans: Pierre Bonnassie, Pierre Toubert (dir.), Hommes et sociétés dans l'Europe de l'an mil, Toulouse 2004, DOI [10.4000/books.pumi.10114](https://doi.org/10.4000/books.pumi.10114), 291–306.

2025 | 4

ensemble, être considéré comme une borne milliaire importante sur le chemin de notre connaissance du haut Moyen Âge, italien en particulier, et, au-delà de l'exercice de la justice, de la culture juridique et des pratiques documentaires, sur le chemin de notre connaissance du haut Moyen Âge en général. Il s'agit d'un florilège important, à lire – pour le plaisir des mots et des propos imagés, que François Bougard manie avec brio – et à méditer, toujours et encore: ce livre est une mine.

Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)

DOI:
[10.11588/frrec.2025.4.114267](https://doi.org/10.11588/frrec.2025.4.114267)

Seite | page 3



Herausgegeben vom Deutschen
Historischen Institut Paris |
publiée par l'Institut historique
allemand



Publiziert unter | publiée sous
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)